



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le

22 JUIN 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**SNC FONCIER CONSEIL**  
**Z.A. du Serroir – BP 24**  
**54690 LAY SAINT CHRISTOPHE**

Affaire suivie par Romain DECCO

[romain.decco@moselle.gouv.fr](mailto:romain.decco@moselle.gouv.fr)

03 87 28 30 84

Les jeudis au 06 33 63 32 61

Objet : Dossier de déclaration concernant la création du lotissement "du Lanne" et de la régularisation du bassin écrêteur de crue à Roussy-le-Village

Accord avant délai de 2 mois

Réf : RD/CP ASPE-L9  
57-2018-00176

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- création du lotissement "du Lanne" et de la régularisation du bassin écrêteur de crue à Roussy-le-Village.

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 02 mai 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de ROUSSY-LE-VILLAGE où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie pour information :**

- ECOLOR
- Mairie de ROUSSY-LE-VILLAGE
- F.POLLET